

Focus Natura 2000

Marais et falaises des côteaux de Gironde
Estuaire de la Gironde, marais de la rive Nord



NOTRE NATURE
PRÉCISÉMENT



ÉDITO

Pour cette 3^e lettre d'information, l'accent est mis sur une créature à la mauvaise réputation.

Elle a suscité et suscite parfois encore bien des fantasmes et des craintes. À cause de son aspect étrange, de sa vie nocturne et du mystère qui entoure son mode de vie, elle est souvent victime d'idées reçues qui lui ont valu longtemps d'être persécutée par l'homme.

Pourtant, la chauve-souris, puisque c'est d'elle dont il s'agit, est essentiellement insectivore, inoffensive pour l'homme.

D'une manière générale, les chauves-souris jouent un rôle majeur en tant que prédateurs d'insectes ravageurs et nuisibles. C'est un mammifère fascinant, désormais protégé par la réglementation française et européenne.

Aujourd'hui, c'est malheureusement une espèce menacée, du fait des évolutions des modes de vie et des bouleversements de son habitat naturel.

Les espaces Natura 2000 peuvent présenter des havres de préservation et de tranquillité pour les chauves-souris.

Cette lettre d'information vous aidera à mieux les connaître.

Par ailleurs, vous y découvrirez la charte du site 36, qui marque un engagement volontaire fort en faveur de l'environnement en sauvegardant nos milieux naturels et permettra aux générations futures de profiter d'espaces préservés, grâce au respect d'un équilibre harmonieux et durable.

Jean-Pierre Tallieu
Président de la communauté
d'agglomération Royan Atlantique

Natura 2000 en action : la charte



La charte favorise la poursuite et le développement de pratiques existantes qui ont permis de maintenir en bon état des habitats naturels et des espèces protégées sur notre territoire. Elle constitue une liste d'engagements et de recommandations. Ce sont des mesures simples visant à encourager les particuliers, les communes et les acteurs du territoire à accroître la biodiversité sur leurs terrains, en favorisant la nature de proximité. L'adhésion à la charte permet de valoriser des pratiques respectueuses qui font du site Natura 2000, un site remarquable.



La signature d'une charte marque un engagement volontaire fort en faveur de l'environnement en sauvegardant nos marais, nos falaises, nos forêts, ce qui permettra aux générations futures de profiter de milieux naturels préservés.

La charte du site 36 comporte une vingtaine de fiches actions, si vous souhaitez faire un geste pour l'environnement, contactez la chargée de mission Natura 2000 qui, lors d'un rendez-vous et d'une visite de terrain, vous conseillera sur les actions adaptées.

Les marais estuariens, un territoire où l'élevage contribue au maintien de la biodiversité

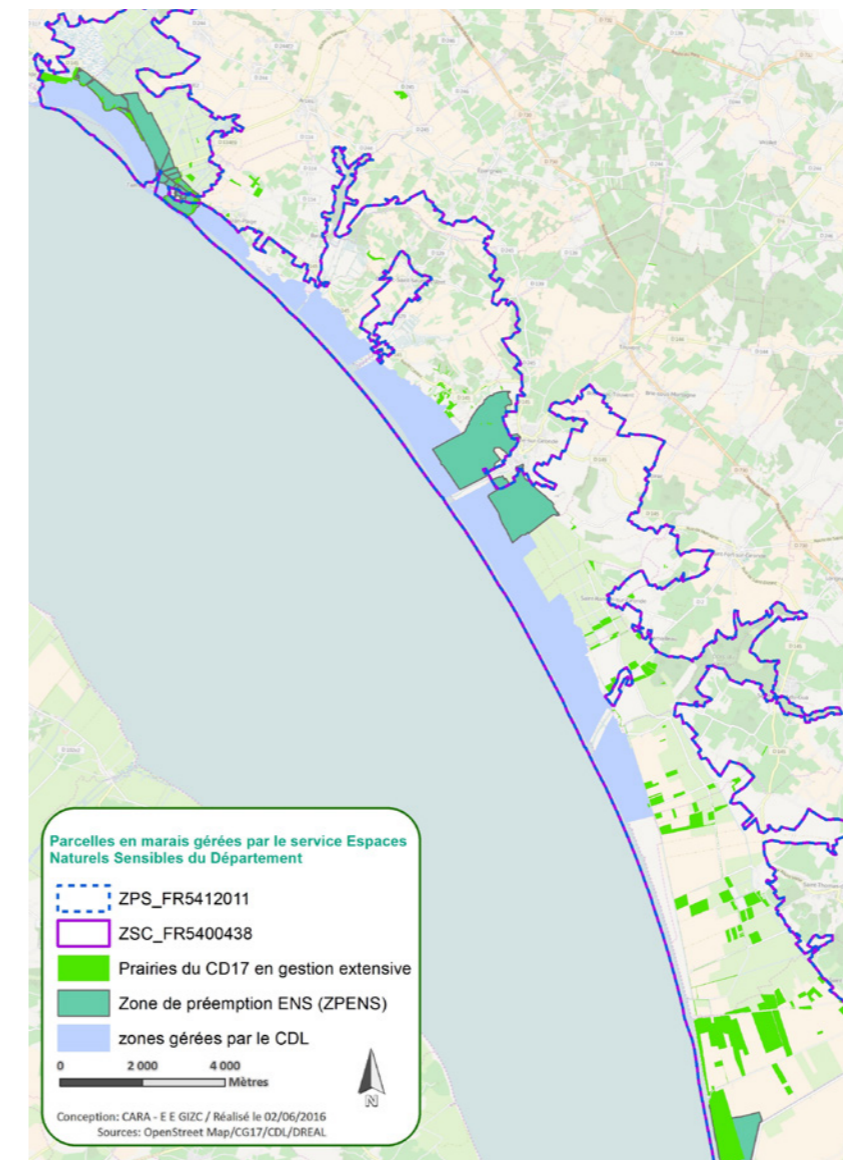
Dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département de la Charente-Maritime intervient dans les marais de Gironde depuis une quinzaine d'années, en complémentarité d'autres acteurs fonciers comme le Conservatoire du Littoral et le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels. L'objectif est la préservation des fonctions biologiques, paysagères et hydrauliques du marais.

La gestion extensive par pâturage et par fauche, constitue un moyen de gestion particulièrement adapté aux objectifs de préservation des marais et au maintien des espèces de faune et de flore spécifiques à ces écosystèmes. Les terrains du Département sont confiés en gestion à une trentaine d'éleveurs, les projets d'installation de jeunes exploitants étant prioritaires.

Trois zones de préemption au titre des ENS ont été créées sur le site Natura 2000 : Talmont-sur-Gironde, Mortagne-sur-Gironde et Saint-Sorlin-de-Conac. En dehors de ces secteurs, les acquisitions sont réalisées à l'amiable. Sur les 500 hectares de marais acquis à ce jour, cette intervention a permis une reconversion de plus de 200 hectares d'anciennes cultures en

prairies, ce qui est remarquable au regard du contexte dans les marais charentais.

En terme de valorisation auprès du grand public, le cheminement « Rives de Gironde », itinéraire départemental inscrit dans un réseau européen de vélo-routes « canal des deux mers à vélo-V80 », est un axe de randonnées piéton-vélo de près de 60 km qui permet une découverte des marais estuariens et de ce vaste site Natura 2000.



À SAVOIR

- 200 hectares de cultures ont été convertis en pâturages ou prairies de fauche.
- 500 hectares de marais sont la propriété du conseil départemental 17.
- 30 éleveurs gèrent ces prairies de manière extensive.



Contact :
Sandra DOBIGNY
tél : 05 46 22 19 38
s.dobigny@agglo-royan.fr

Natura 2000 Actus

- Site internet** : un site web dédié à l'animation Natura 2000 est à votre disposition pour vous informer sur le site 36, les sorties nature et l'avancement des actions. À consulter sans modération à l'adresse :
 ↘ <http://marais-falaises-estuaire-gironde.n2000.fr>
- Nuit de la chauve-souris 2016** : Rejoignez-nous pour une soirée à la découverte des chauves-souris le vendredi 26 août. La soirée débutera par une présentation de leur mode de vie, puis une balade nocturne vous invitera à vous immerger dans le monde secret de ces mammifères virevoltant la nuit. RDV à la « grange des marais » de Saint-Dizant-du-Gua à 20h. Lampe de poche et chaussures de marche nécessaires. Gratuit.
- Sentiers des arts 2016** : cette année, les sentiers des arts de la CARA qui sélectionne des artistes « land art », s'installe sur le site Natura 2000 du 17 septembre au 2 novembre avec 22 œuvres artistiques à découvrir de Chenac-Saint-Seurin d'Uzet à Vitrezay. Partez à la découverte de ces œuvres éphémères et des magnifiques paysages de l'Estuaire de la Gironde. Des animations « regards croisés entre art et nature » seront organisées par la CARA. Gratuit.
- Gestion favorable à la biodiversité** : si vous envisagez d'accroître la biodiversité sur vos terres ou tout simplement valoriser l'existant, contactez l'animatrice qui vous conseillera sur les chartes et les contrats du programme Natura 2000.
- Animations scolaires gratuites** avec visite de terrain dès la rentrée 2016 pour les écoles ayant un projet pédagogique sur une des thématiques suivantes : l'Estuaire de la Gironde, les zones humides (mares/marais) ou les pelouses calcaires.



Les chauves-souris sont présentes dans tous les milieux : zones agricoles, forestières, urbaines et rurales. Proches de l'Homme, il est fréquent d'apercevoir une Pipistrelle ou une Sérotine virevolter à la tombée de nuit à proximité d'une lampe pour y chasser par écholocation leurs proies favorites : moustiques et papillons de nuit. Leur

menu de la nuit peut également comprendre araignées ou coléoptères (hanneton, lucarne cerf-volant, carabe).

Demoiselles de la nuit, les chauves-souris se reposent dans leur gîte (fissure dans un mur ou un pont, disjointement entre les liteaux, poutre dans une combe, cavité d'un arbre...) pendant la journée. Il est préférable de limiter le dérangement et envisager les travaux sur le bâti ancien entre août et octobre car, à cette période, les chauves-souris quittent leur gîte d'été pour l'accouplement. Elles se regroupent pour se reproduire et font des réserves de nourriture avant d'hiverner en groupe dans une cavité souterraine ou une cave à température et humidité constantes. Pendant l'hibernation la température corporelle de la chauve-souris s'abaisse considérablement et son cœur bat très lentement (léthargie) si elles sont réveillées, leur température augmente et l'effort énergétique équivaut à 70 jours de réserves en graisse, leur survie peut être en jeu !

Comment les aider ?

- Éviter le dérangement en période d'hibernation, proscrire l'utilisation d'insecticide au jardin et le traitement des charpentes. Entreprendre les travaux de rénovation du bâti entre août et octobre.
- Participer à l'opération refuge à chauves-souris menée par la société française d'étude et de protection des mammifères, dont le relais local est l'association Nature Environnement 17, tél : 05 46 41 39 04.
- Construire un gîte en bois non-traité pour accueillir les chauves-souris chez vous. Différents modèles existent sur internet, pensez à installer le gîte entre 3m et 6m de hauteur pour éviter la prédation.

Qui contacter si vous avez des chauves-souris chez vous ?

Les chauves-souris sont des animaux sauvages protégés par les lois françaises et européennes, il est interdit de les manipuler. Si une chauve-souris rentre chez vous, ouvrez fenêtres et portes afin qu'elle ressorte d'elle-même. Si vous découvrez quelques individus ou une colonie et vous souhaitez des conseils ou vous envisagez des travaux, contacter le groupe chiroptère de Poitou-Charentes au 06 30 03 42 51 (M Leutchmann) ou SOS chauves-souris au 05 46 82 12 34 (Mme BARRET).

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique - 107, avenue de Rochefort - 17201 Royan cedex. Cette lettre d'information est publiée avec la participation financière de l'Europe (programme FEADER et Natura 2000), l'Etat, la Région et la CARA.



Directeur de la publication : Jean-Pierre TALLIEU
 Coordination éditoriale : Sandra DOBIGNY
 Comité de rédaction : Antoine BIGOT, Sandra DOBIGNY, Clémentine GUILLAUD
 Maquette : Agence DOSCOCO
 Conception : Laurent PINAUD
 Photos : Conseil départemental 17, Sandra DOBIGNY, Fotolia, Yoshi Power Shot
 Impression : Imprimerie Atlantique Offset
 Édition : juillet 2016